



Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
56^{eme} Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des
Peuples
Banjul, Gambie 21 avril – 7 mai 2015

POINT 4 DE L'AGENDA

Intervention orale sur la situation générale des droits de l'homme en Afrique

Check against delivery

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,

L'Afrique demeure aujourd'hui un continent en pleine transition démocratique, un demi-siècle après les indépendances et 25 ans après la fin des dictatures les plus farouches. Cependant cette deuxième phase de transition démocratique constitue encore un enjeu périlleux dans de nombreux États où perdurent des velléités de conserver ou d'abuser le pouvoir du peuple, au mépris de leurs droits et libertés fondamentales garantis par la Charte africaine.

Malgré le regain de la croissance économique, les populations africaines sont encore loin d'en percevoir les dividendes et demeurent dans le gouffre de la pauvreté et de la discrimination socio-économique, particulièrement au Niger où des millions de personnes sont d'ailleurs menacés de famine. L'accès à l'éducation et à l'emploi des jeunes, décliné comme une priorité dans la plupart des pays africains ne trouve pas encore de réponses adaptées et durables. En conséquence, les jeunes sont laissés à la merci des migrations clandestines qui n'ont pas encore cessé de faire des victimes sur les embarcations de fortune de Méditerranée, mais aussi, moins médiatisé, dans les déserts du Sahel et sur les frontières internes d'Afrique. Les jeunes, espoirs de demain, sont livrés à la criminalité urbaine, à l'instrumentalisation aux violences xénophobes comme en Afrique du Sud, à l'enrôlement par des groupes armés et des milices (RCA, Mali, RDC, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad) ou au recrutement par des mouvements terroristes (Nigéria, Somalie, Kenya, Mali, Niger, Ethiopie), au recrutement d'enfants soldats, à la manipulation par des mouvements politiques.

Madame la Présidente,
Honorable Commissaires,

Si la mauvaise gouvernance cause des migrations massives, souvent clandestines, de la jeunesse africaine, ils sont aussi à l'origine de l'engagement croissant des jeunes dans la mobilisation citoyenne (ras-le bol, y en a marre, balai citoyen – Burkina Faso et RDC et trop c'est trop - Tchad). La mal gouvernance et la mobilisation citoyenne y consécutive sont génératrices d'instabilité et de tensions, de répressions publiques et de risques d'éruptions de violence, en particulier dans les États en préparation d'élections (Burundi, Côte d'Ivoire, Congo Brazzaville, Guinée-Conakry, RDC, Mali, Rwanda, Soudan) où les processus électoraux restent fragiles et minés par les risques de changements anticonstitutionnels de gouvernement, les manipulations de constitutions pour se maintenir au pouvoir, la vassalisation des commissions électorales et, enfin et pas de moindre, l'assujettissement du système judiciaire.

L'année 2015 voire 2016 constitue en cela le véritable test pour l'avenir de la transition démocratique sur le continent. Dans de nombreux pays, particulièrement ceux susvisés, les risques d'exacerbation des tensions, voire d'escalade de la violence à l'approche des scrutins, sont bien réels. En RDC particulièrement, la récente découverte des fosses communes de 450 personnes demeure encore un énigme et nécessite non seulement l'éclatement de la vérité, mais aussi la poursuite des suspects et la réparation des victimes. Pour toutes ces situations, la Commission africaine doit renforcer ardemment son action préventive, de dénonciation et de protection contre les violations et entraves aux droits et libertés fondamentales et tout mépris de la légalité constitutionnelle. Pour contribuer à la mobilisation citoyenne en faveur des scrutins libres, crédibles et apaisés, la FIDH a lancé une grande campagne de intitulée #MonVoteDoitCompter, qui rassemble une centaine d'ONG africaines et à vocation à s'amplifier jusqu'en 2017. Nous osons croire que cette initiative sera soutenue et accompagnée par la Commission africaine.

Madame la Présidente,

L'Afrique demeure par ailleurs marquée par la persistance de nombreux conflits aux formes multiples (Ethiopie, Mali, RCA, RDC, Soudan, Soudan du Sud, Somalie), par l'aggravation de la menace transnationale des groupes armés terroristes (Boko Haram, Al-Shabab, AQMI, Ançar Dine ou les Shebab, etc) disposant des moyens importants et établissant des liens entre eux, qui leur permettent de s'étendre géographiquement et face auxquels la réponse des Etats africains et de la communauté internationale demeure faible, mal coordonnée et souvent uniquement militaire. La Commission africaine doit s'outiller pour répondre à ces défis. Dans les situations de conflits, elle doit se faire le relais des impératifs de justice partout où l'arbitraire prévaut sur le droit et où les victimes continuent de côtoyer leurs bourreaux. Dans les efforts visant à lutter contre la menace terroriste, elle doit s'assurer que les principes fondamentaux des droits humains sont la priorité.

De plus, la protection des défenseurs doit également demeurer une priorité phare de l'action de la Commission africaine, compte tenu de la précarité de leur situation, particulièrement pour ceux opérant dans les contextes de conflits ou de régimes autoritaires. Que l'attention de la Commission africaine se porte particulièrement sur les défenseurs des droits de l'homme du Soudan, de l'Ouganda, du Zimbabwe, de la RDC, de l'Angola et aussi de l'Egypte où les défenseurs des droits humains sont non seulement persécutés, mais se voient poser devant leurs activités des obstructions de droit et de fait. Au Kenya, pendant que la Commission africaine se réunit, des organisations de défense des droits de l'homme sont ciblées et persécutées par des perquisitions intempestives au nom de la lutte contre le terrorisme. Il est à craindre que cette tendance malheureuse ne soit emboîtée par d'autres pays africains. La Commission doit pouvoir répondre à ces défis.

Enfin, nous ne saurions conclure sans évoquer la problématique de la protection des droits des migrants en Afrique, notamment à la lumière de l'élan de la mondialisation et de l'intégration africaine, pour dénoncer, non sans véhémence, les attaques xénophobes en Afrique du Sud, qui continuent, de par leur nature cruelle, leur répétition et leur impunité à heurter les consciences. Qu'il plaise à la Commission africaine d'adopter une résolution recommandant à l'Afrique du Sud d'adopter une approche globale à la résolution de cette crise de xénophobie, de s'abstenir de toutes mesures rétrogrades, notamment le campement des réfugiés, de lutter contre l'impunité de tous les acteurs des crimes perpétrés et d'adopter des mesures qui mettraient fin à la résurgence de ces violences xénophobes, qui ne font que torpiller les fondements de la destinée commune aux peuples africains.

Nous vous disons merci pour votre attention soutenue!

Pour tout contact: Mr Clément Phebe Mavungu, Coordinateur du programme de la FIDH sur la Cour Africaine (cmavungu@fidh.org, afrique@fidh.org)

